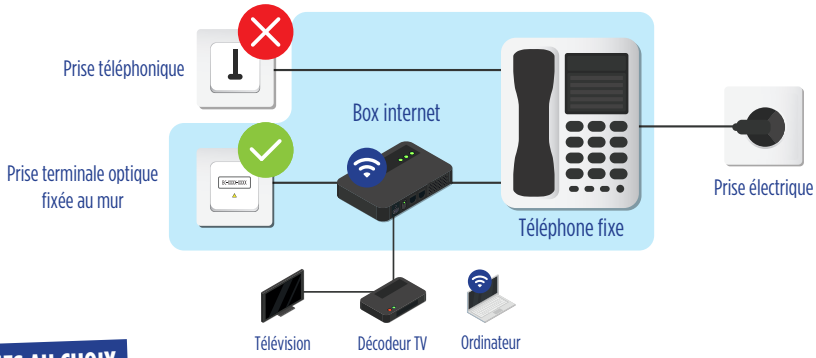
la fibre
DES SOLUTIONS ADAPTÉES

LE PASSAGE À LA FIBRE NE CHANGE PAS LES HABITUDES DES ADMINISTRÉS, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EST CONSERVÉ



DES USAGES AU CHOIX

- Il est possible d'utiliser uniquement le service téléphonique avec la fibre
- Les services Internet et télévision restent facultatifs selon les besoins

DES OFFRES ACCESSIBLES

Certains opérateurs proposent des abonnements sociaux sous conditions de revenus.

- Allocataire CAF ou MSA avec quotient familial ≤ 700 €
- Résidant en résidence principale

EN RÉSUMÉ

- Passage à la fibre = continuité de vos usages
- Liberté de choisir vos services
- Possibilité de bénéficier d'offres adaptées

Bon à savoir
Certains opérateurs proposent des offres pour les résidences secondaires.